

parlementaire s'enquiert auprès de n'importe qui en ce domaine. Elle est injuste pour ceux qui acceptent les règles du jeu, se présentent comme immigrants et se soumettent à l'enquête méticuleuse que cela entraîne. Elle est injuste pour ceux dont le statut demeure douteux de mois en mois, qui sont exposés à l'exploitation et souvent séparés de leur famille.

J'espère que le secrétaire parlementaire fera part au ministre de l'importance et de l'urgence de cette question. C'est une des fonctions du cabinet et du gouvernement, auquel le Parlement a confié des responsabilités, de s'occuper des problèmes de ce genre, et de les résoudre sans retard.

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre et le gouvernement, et moi-même, à cause de la circonscription que je représente, sommes au courant de la difficulté qui découle du nombre de non-immigrants dont le statut n'est pas encore défini. C'est très malheureux.

Je ne répéterai pas ce qui s'est déjà dit, mais je suis convaincu qu'on prendra effectivement sous peu une décision sur la question qui intéresse le député.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 27 du soir.)
